

Discours de M. Baron

M. Baron voudrait que le gouvernement fût à l'opinion publique toutes les explications et qu'il donnât des renseignements sur son orientation politique générale.

Il demande comment s'y prendra la France pour imposer au Sultan les réformes en Turquie ; il demande au gouvernement ce qu'il compte faire pour empêcher la mise à l'encan du peuple égyptien.

Il voit dans la question d'Égypte l'intervention de capitalistes qui ont consenti de faire du despotisme financier, font encore du despotisme politique.

L'orateur demande à M. Hanotaux comment il concilie ses déclarations avec ce qu'il a dit en Chine.

Pendant que Cuba est des Espagnols, il estime que la France devrait intervenir et faire entendre aux États-Unis des paroles de paix.

Il conclut en invitant le ministre à faire connaître ses conceptions et les résultats de ces conceptions.

DECLARATION DE M. HANOTAUX

M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, lit sa déclaration.

Le gouvernement, dit-il, a toujours tenu à la hauteur toutes les explications et tous les documents qu'elle lui a demandés.

Aujourd'hui encore, le gouvernement va indiquer quelle a été sa attitude dans la politique extérieure.

L'ensemble de nos relations avec les puissances est excellent.

La question du Niger n'est point encore réglée. Les divergences qui existent entre nous et l'Angleterre sembleraient toutefois disparaitre.

En ce qui concerne la Chine, nous avons obtenu de la Chine et des puissances qui font bien augurer des résultats que nous attendons.

Nous défendons nos intérêts. Nous avons obtenu de l'Espagne toute satisfaction relativement à nos nationaux résidant à Cuba.

La question de l'indemnité due à nos nationaux est examinée avec un esprit conciliant par l'Espagne.

On sait les sentiments de la France pour le peuple espagnol. On sait l'estime de la France pour les Asturies. La France souhaite une solution pacifique entre les deux nations qui nous sont également chères. Si les puissances sont appelées à intervenir, la France acceptera.

LES ORDRES DU JOUR

M. Brisson annonce qu'il a reçu trois lettres du jour.

M. Goussier demande des explications complémentaires au sujet du gouverneur de la Colombie.

On ne lui répond pas.

L'ordre du jour de M. Desjardins, exprimant sa confiance au gouvernement est adopté par 300 voix contre 111.

LE RAPPORT DU PANAMA

M. Vallé propose de discuter mercredi le rapport du Panama.

M. Béclère combat cette motion et propose de discuter d'abord les lois urgentes. Le débat sur le Panama sera, dit-il, ajourné.

La motion de M. Vallé est adoptée par 241 voix contre 100.

On inscrit à la tête de l'ordre du jour de lundi les projets sur la sériciculture, les candidatures multiples, les services postaux, les warrants agricoles, la liberté du vote, etc.

La séance est levée à 6 h. 20.

LA DERNIERE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Sedan, 26 mars.

Un sous-officier nommé Murco, du 22<sup>e</sup> dragons, à Sedan, avait la manie de se livrer sur les inférieurs à des voies de faits variées, suivant son humeur.

Quand il était fatigué de se livrer aux exercices de la boxe et du chausson sur la personne de ses subalternes, il employait un manche de foin enroulé et le faisait des coups de bruyères, ou bien il tentait de défoncer à coups de fusil la poitrine des cavaliers auxquels il commandait.

Ces exploits, qui n'ont pas valu à ce soldat de ses supérieurs, le ont aussi bien frappé que ses inférieurs. Le acal fait d'aver choisi ses victimes parmi ceux-ci prouve le discernement de cet excellent sous-officier que le conseil de guerre a condamné à mort, et alors qu'il est sans doute condamné à mort, un nouveau soldat, qui a aurait pu être un bon exemple de vivacité envers un de ses chefs.

Murco, la brute n'a plus maintenant qu'à recommencer... jusqu'à ce qu'un soldat, un homme avisé, se charge de corriger ce galoqué que les conseils de guerre acquiescent.

Les Affaires de Chine

Changhaï, 26 mars.

Une dépêche de Pékin au Shanghai Mercury confirme le télégramme du Times disant que la Chine laisse Part Arthur et Taiten-Wan à la Russie pour une période de 25 ans.

Le Japon retire la demande qu'il avait faite à la Russie d'évacuer Port-Arthur, parce que la Russie lui a donné l'assurance qu'elle l'abandonnerait pas dans le finances du gouvernement russe.

Marseille, 26 mars.

Le paquebot Les Alpes, de la Compagnie générale des transports maritimes, vient d'être dirigé par le gouvernement russe, pour transporter des troupes à Vladivostok et Port-Arthur. Arrivé en cet arrive hier soir.

Le départ de ce paquebot aura lieu le 1<sup>er</sup> avril pour se rendre à Ojossou et le départ chargé 1400 hommes et 40 officiers, plus 1000 tonnes de matériel de guerre.

Le médecin du bord est un ancien étudiant de la Faculté de Médecine de Lille. M. le docteur Zebin.

Hong-Kong, 26 mars.

Le navire de guerre anglais Barrer est parti pour Nagasaki.

Des ordres ont été donnés hier pour que la station navale de Hong-Kong fasse des préparatifs immédiats, pour se mettre sur le pied de guerre.

Le personnel, provisoirement augmenté, travaille jour et nuit.

Au tour de l'Affaire Oreyfus

Paris, 26 mars.

Le correspondant parisien du *Sour* de Bruxelles dit que les nouvelles révélations amenées l'autre jour par le *Daily Chronicle* seront lancées à Londres à bref délai.

On croit qu'il s'agit de la publication de pièces écrites de la main d'Esterhazy et adressées à M. Schwarzkoppen.

Ces documents seraient accompagnés de deux lettres signées de généraux qui ont joué un rôle important dans le dernier procès.

Le pourvoi de M. Zoia

On lit dans le *Matin* :

La Chambre criminelle de la Cour suprême, qui, sous la présidence de M. Loew, après le rapport de M. Chambareaud, examinera, jeudi prochain, 31 mars, le pourvoi formé par M. E. Zoia, se cassera, celle-ci par l'arrêt de la cour d'assises de la Seine ? C'est là pour l'instant, la grande question qui agite juridiquement le monde du Palais.

D'après les gens bien informés — qui sont très débattus sur la source de leur information — la cassation est certaine, archicertaine.

Les dix ou douze cas relevés par Me Morand dans ses conclusions sont tous sérieux, mais deux d'entre eux plus particulièrement.

C'est le premier de ces cas :

On se souvient qu'au moment où M. de général de Boudaffre a été repêché à la barre de la cour d'assises pour expliquer sur la question des nouvelles pièces secrètes arrivées au ministère de la guerre en 1896 et établies indiscutablement d'après le génral de Pallieux, la preuve de la culpabilité de l'accusé, par M. Labori s'est vu, après la déposition du général de Boudaffre refuser par M. le président Deslogerie le droit de poser aucune question à son tour. Or, l'article 349 du code d'instruction criminelle, paragraphe 2, est ainsi conçu :

« L'accusé ou ses conseils pourront poser à l'organe du président, après sa déposition, et être, tout contre lui, contre son témoignage, tout ce qui pourra être utile à la défense de l'accusé... »

Le second cas est celui-ci :

Sur la demande de Me Albert Clémenceau, la cour d'assises a, comme on le sait, ordonné que Mme de Boulangy, maîtresse d'habitation à domicile par M. de la Juge d'instruction Bertulius. Mais, dans cet interrogatoire, M. Bertulius n'a pas été autorisé à faire, au préalable, prier à Mme de Boulangy le serment des témoins en cour d'assises. L'honorable magistrat instructeur s'est borné à faire jurer à Mme de Boulangy de dire toute la vérité, rien que la vérité, si elle en aurait dit faire sur le serment de parler sa conscience et sans crainte de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Nous le répétons, d'après les gens bien informés, ces deux cas seraient irrésistibles. Aussi dès à présent, estime-t-on au Palais, d'être la son générale, que la cassation est acquise.

Quelques-uns, cependant, croient sage d'attendre le prononcé de l'arrêt de la chambre criminelle de la cour suprême pour avoir une opinion définitive sur la question.

DEUX ELECTIONS SENATORIALES

Paris, 26 mars.

demain : l'une dans le département de Saône et Loire l'autre dans le département de Seine et Oise.

Le département de Saône et Loire a été désigné par le sort pour élire un sénateur en remplacement de M. Weiss, le véritable inamovible, décédé. Deux candidats seront en présence : M. Guilleminot, député radical de l'arrondissement de Louhans, et M. Montecharmon qui se présente avec un programme assez modéré.

Dans le département de Seine et Oise, où il s'agit de remplacer M. Hansel, décédé, les candidats s'élèvent au nombre de sept. Ils sont cinq, mais se divisent en deux groupes dans l'un, M. Rameau, député radical de la troisième circonscription de Versailles, qui se présente avec un programme d'extrême gauche, et quatre autres candidats qui se réclament tous de la politique de M. Méline. Ce sont MM. Bonnefille, ancien candidat réactionnaire à la députation en 1885 ; Legrand, soutenu par les feuilles officielles, la *Chronique* notamment ; et deux autres, républicains modérés et vaumont qui n'a aucune idée de ce que c'est le commanditaire du journal de M. Méline.

Tous les quatre sont conseillers généraux.

Après premier tour de scrutin, M. Rameau arrivera certainement en tête de liste avec une grande majorité ; on verra au second tour si les républicains modérés voteront pour le candidat réactionnaire ou qui, sans doute, viendra après M. Rameau.

NEIGE ET TEMPÊTES

Perpignan, 26 mars.

Une forte gelée blanche a détruit les vignes, qui étaient assez avancées. Les pruniers et les arbres fruitiers sont gravement compromis par la gelée. Le thermomètre est à - 3°.

La gelée de Rivesaltes qui la gelée a détruit de nombreux vignobles.

Dunkerque, 26 mars.

Le vapeur hollandais *Bussum* a fait naufrage sur le côtes ouest. Un canot de sauvetage est sorti de port.

Le *Bussum*, chargé de bois, venait de Norwège.

Nancy, 26 mars.

Cette nuit, une tempête de neige s'est abattue sur Nancy.

Une couche de neige de plus de 20 centimètres s'est accumulée sur le sol. Pendant toute la matinée, la neige a continué de tomber.

Brest, 26 mars.

La tempête de neige et de grêle continue. La mer est démontée au large.

Cherbourg, 26 mars.

La tempête du Nord s'est redoublée d'intensité. La nuit dernière a été terrible pour les navires mouillés sur rade qui viennent bon.

Les permissionnaires de l'escadre n'ont pu valider leurs bâtiments.

Les dogues sont très importants à la digue. On a de nombreux blocs ont été enlevés et des excavations de 15 mètres de longueur et de 4 mètres de hauteur se sont produites.

Les menaces continuent.

Tripoli, 26 mars.

La tempête qui sévit à Tripoli depuis deux jours est toujours aussi violente. La pluie et le vent continuent. La mer qui

Sur l'interpellation de M. DAZET

Sur l'interpellation de M. DAZET, ce n'est pas le conseil municipal n'a pas désigné de membres de la commission de révision des listes électorales.

D. — A quelle époque les désignez-vous habituellement ?

R. — A la session de novembre.

Trois autres témoins, qui se trouvaient dans l'antichambre de Robert lors de la venue de Wilhelm et de Hubert et près de la porte du cabinet, ont momentanément corroboré la déclaration de Robert.

Tous trois affirment que Robert a seulement répondu qu'il fallait avoir six mois de résidence au 4 février, et qu'il n'a nullement écrit de brouillon. Pendant que Robert faisait sa déposition, Wilhelm et Hubert se voyant confondus, cherchaient à s'échapper. Ils se lèvent et dit au président :

« Le jour où j'ai demandé du papier et de l'encre, je n'ai pas écrit la quittance, c'est une autre fois. »

ROCHART (vivement). — M. le président, voudriez-vous demander M. Wilhelm combien de fois il est venu chez moi. Il n'y est venu qu'une seule fois.

Le réquisitoire

M. le substitut Houer, occupant le siège du ministère public récemment contre les deux accusés, a lu la teneur de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 16 juillet 1874.

PLAIDOIRIE DE M. WERQUIN

M. Werquin présente la défense de Wilhelm et de Hubert.

Point n'est besoin de Wilhelm, dit-il, de justifier six mois de résidence à Loos pour être électeur, la loi de 1874, qui a modifié le décret de 1852, spécifiant que la liste électorale comprend tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois.

Or, Wilhelm, qui réside au point électoral de St Quentin, avait à son domicile réel à Loos, il y avait travaillé tout son mobilier, ses instruments de travail et y avait avec sa femme et ses enfants pendant six mois, conformément à l'article 14 de la loi de 1852, être inscrit sur la liste électorale de Loos.

A l'appui de son affirmation, M. Werquin donne lecture d'un certificat du maire de Loos, attestant que Wilhelm a établi son domicile dans la commune.

En terminant, M. Werquin conclut à l'acquiescement de ses clients.

PLAIDOIRIE DE M. DAZET

M. Dazet explique pourquoi il a demandé au commissaire de police si la commission de révision des listes électorales a fonctionné ; puis il donne lecture d'une protestation, signée de plusieurs conseillers municipaux de Loos sur vingt deux en exercice, affirmant que la commission de révision des listes électorales n'a pas été constituée et a pas fonctionné.

Les signatures, dit M. Dazet, ont été recueillies le matin. Si nous avions eu le temps, nous nous aurions apportés les signatures des 22 conseillers en exercice.

Il est déplorable, continue-t-il, que cette commission n'ait pas fonctionné. Si elle avait fonctionné, on se serait rendu compte que M. Wilhelm avait le droit de rester sur la liste électorale de Loos.

Si la cause a été passée régulièrement la Commission, en rejetant la demande, aurait notifié le rejet à l'intéressé, qui aurait pu faire appel devant le juge de paix.

Mais, en la circonstance, qui a statué ? On a dit que la commission de révision des listes électorales n'a pas fonctionné que elle n'a pas été constituée, le delit n'a pu être commis.

Si une irrégularité a été commise, c'est par le maire.

Examinant les faits, M. Dazet démontre que la bonne foi de Robert ne peut faire aucun doute.

La quittance incriminée est relative à un loyer du 15 août au 15 septembre. Or, d'après Robert, qui croyait qu'il fallait avoir six mois de résidence au 4 février, cette quittance n'a pas été acceptée, et Robert avait fait le roulement de la quittance. Il aurait dû attendre les dates de façon à faire six mois au 4 février et non au 15 février.

Enfin il termine en demandant l'acquiescement de son client par un oui et pas eu de delit, parce que Wilhelm avait été inscrit sur la liste électorale et parce qu'il n'y a pas de commission de révision.

Encore le ministère public

M. Houeux tient à répliquer aux honorables avocats. Par interposition, dit-il, que la Commission de révision fonctionnait ou ne fonctionnait pas. Les trois prévenus sont poursuivis par tentative d'inscription sur la liste électorale, à l'aide d'un faux certificat. Cette tentative n'a pas été accomplie et indépendamment de leur culpabilité.

Réplique de M. DAZET

M. Dazet fait une verte et logique réplique au ministère public.

Où est la tentative, demande-t-il ?

Wilhelm remet un papier à Robert, Robert le remet à sa femme, celle-ci le remet à Dumortier, et ce dernier le remet à qui ? Je n'en sais rien.

En tout cas, il n'y a rien de rien, la commission de révision n'a pu être constituée, et Wilhelm n'a pu être inscrit sur la liste électorale. M. le procureur, se trouve dans votre dossier.

INCIDENT

Le président rappelle le témoin Dumortier et lui demande à qui il a remis la quittance.

DUMORTIER. — Je l'ai remise au secrétaire de la mairie, pour la faire parvenir à la commission.

LE PRÉSIDENT. — Et la commission s'est constituée ?

M. DAZET. — Non, M. le président.

M. DAZET. — Elle n'a donc pu recevoir ni refus ni la quittance.

Les membres du Tribunal s'entrelient pendant quelques instants, puis le président annonce que le jugement sera prononcé à l'audience de jeudi prochain.

Nous aurons maintenant à nous à revenir sur cette affaire, en serait-ce que pour demander à M. le Préfet, est-ce que son appréciation sur le delit du maire de Loos en ce qui concerne les prescriptions des lois électorales, de la loi électorale.

Où est le maire, dit le premier de son nom, comme le roi des Grecs, est-il le droit de se passer d'une commission de révision des listes électorales ?

Tout le débat de la malgène affaire, l'attenté à Rochart porte sur ce point et nous prions M. Fotté et son ami Grappe sur toute, de recevoir ici l'assurance que nous ne les laisserons pas s'échapper par la tangente.

C'est moi de vice. Messieurs !

A. P.

Terrible Accident

A HELLEMMES

Deux morts. — Deux blessés

Une vive émotion a été causée hier à Hellemmes et à Lille, par un terrible accident qui a occasionné la mort de deux ouvriers maçons.

Une maison qui s'effondre

Sur le territoire de la commune d'Hellemmes un peu avant d'arriver à la barrière de Lazen, débouche dans la rue Victor-Hugo, une petite rue où l'on élève actuellement des constructions dont plusieurs appartiennent à M. Ghesquière, notaire à Courcuing.

M. Liéudonné, ancien chauffeur retraité à la Compagnie du Nord avait acheté un terrain et se faisait bâtir un immeuble, comprenant au rez-de-chaussée deux pièces et une cuisine. Il était surmonté d'un seul étage.

M. Liéudonné faisait construire lui-même cette maison, sans entrepreneur. Il avait embauché, pour les travaux, cinq ouvriers belges qu'il payait à raison de 40 centimes l'heure.

Les ouvriers étaient tous de la même famille et portaient le nom de Vilfar. L'un, âgé de 33 ans, et son fils Emile, âgé de 13 ans ; Edouard âgé de 16 ans 1/2, Edmond âgé de 19 ans ; et son frère précédent, Emile âgé de 19 ans, tous trois venus de Liège.

Le 24 mars, l'effondrement de la maison fut précédé par un bruit d'effondrement qui se fit entendre.

C'était la maison qui s'effondrait, avec fracas.

A ce moment, 4 ouvriers travaillaient dans la cave, ils furent ensevelis sous les débris de la maison.

Le plus jeune des Vilfar, Emile, était allé chercher du mortier en haut de la cheminée. Il fut saisi à cette circonstance qu'il ne fut pas atteint.

Les secours

Au bruit épouvantable causé par l'effondrement, une émeuvante panique se produisit dans le quartier. Un accourut de toutes les côtés.

Le spectacle était lamentable. On ne voyait plus qu'un énorme tas de briques mêlées de matériaux divers de la maison, il ne restait plus que deux pans de murs.

Le vent soufflait avec violence et faisait voler encore des débris de matériaux.

Les citoyens s'agitaient et se lamentaient, prévenu aussitôt, se rendit immédiatement sur les lieux avec plusieurs conseillers municipaux et les gardes de la commune.

Quatre hommes du bataillon d'artillerie de Liège furent réquisitionnés et plusieurs agents de police de Lille furent appelés.

Tout ce monde se mit courageusement à l'œuvre mais le travail était difficile et présentait de multiples dangers.

Les victimes

Enfin, après avoir été vainement pansé par qui restait encore debout, l'occupa de la cave.

On trouva d'abord Emile Vilfar, âgé de 16 ans.

Tous les deux reçurent les soins de M. le docteur Berniers.

Emile Vilfar avait le petit doigt et le pouce de la main droite brisés. Il a deux contusions multiples sur tout le corps et des blessures dont il souffre beaucoup à la tête.

Léon Vilfar a également des contusions multiples sur tout le corps ; il a été aussi violemment atteint à la tête. Il se plaint de vives douleurs dans les reins.

Deux morts

Après de multiples efforts et un travail opiniâtre on parvint à découvrir le corps inanimé d'Edouard Vilfar, effrayamment étouffé.

Le heure plus tard, on dégagait le corps d'Edmond Vilfar. Lui aussi avait succombé et avait été sous l'amas des matériaux, horriblement écrasé.

Les deux cadavres ont été transportés à la morgue d'Hellemmes.

Les deux blessés, après avoir été pansés, ont été transportés à leur domicile à Hellemmes. Ils ont été pansés par le docteur Berniers.

Tout le jour, une foule considérable a stationné devant la maison écroulée, commentant les causes de cet accident.

Une enquête est ouverte pour en établir les responsabilités.

A Tourcoing

Lundi 28 mars, à huit heures du soir, salle Volt Coteau, à la Malencroix, conférence publique et contradictoire sous la présidence du citoyen DELPHIN DUMORTIER, conseiller prud'homme, avec concours assuré des citoyens G. DESCHERDER, rédacteur de l'*Égalité* et G. DEBRAIGNE, candidat du Parti ouvrier.

A Comines

Lundi 28 mars, à 7 heures du soir, salle Verbrück, à la Brune Nuée, rue de Lille, conférence publique et contradictoire avec concours assurés des citoyens RAGHEBOOM, membre du Comité fédéral ; Eugène GHISQUIERE, délégué du Comité fédéral, et SCHIER, conseiller municipal d'Houplines, candidat du Parti ouvrier.

UNE RIXE SANGLANTE

St-Petersbourg, 26 mars.

Le correspondant des *Nouvelles de St-Petersbourg* télégraphie qu'hier, à Rethymon, au Caïre, deux Grecs qui se disputaient du bétail en sont venus aux mains. Trente hommes ont été tués.

LA SITUATION A CUBA

Washington, 26 mars.

Dans les cercles officiels on dit que le gouvernement américain informera l'Espagne si toutefois cela n'est pas déjà fait que la situation à Cuba est devenue intolérable pour les américains.

Il est indispensable que toutes les hostilités cessent.

Cette nouvelle est considérée comme conforme aux vœux exprimés dans le message présidentiel, depuis lequel on irrégulièrement dit que la promesse que le président avait faite au Congrès, de sauver tout intérêt américain qui se trouvait dans la situation à Cuba n'a pas été respectée.

La situation devient chaque jour plus grave et critique.

Cependant, le gouvernement a décidé d'envoyer l'Espagne ce qui est un acte d'indépendance. Ce qui est un acte d'indépendance, ce qui est un acte d'indépendance, ce qui est un acte d'indépendance.

ATTACHE DES DERVICHES

Le Caïre, 26 mars.

Toute l'armée anglo-égyptienne est en alerte à la suite du bruit que les derviches auraient l'intention de tenter une attaque.

BAINS DE ST-AMAND (NORD)

Traitement des Rhumatismes, Goutte, Psoriasis, Acné et toutes les affections de la peau.

Maladies de la Vessie, Hémorrhéides, Hémorroïdes, etc.

Maladies des Femmes, etc.

Maladies des Enfants, etc.

Maladies des Bronches, etc.

Maladies du Cœur, etc.

Maladies du Foie, etc.

Maladies du Pancréas, etc.

Maladies du Rein, etc.

Maladies du Système nerveux, etc.

Maladies du Système circulatoire, etc.

Maladies du Système digestif, etc.

Maladies du Système respiratoire, etc.

Maladies du Système génital, etc.

Maladies du Système urinaire, etc.

Maladies du Système cutané, etc.

Maladies du Système musculo-squelettique, etc.

Maladies du Système endocrinien, etc.

Maladies du Système immunitaire, etc.

Maladies du Système réproducteur, etc.

Maladies du Système sensoriel, etc.

Maladies du Système moteur, etc.

Maladies du Système intégratif, etc.

Maladies du Système adaptatif, etc.

Maladies du Système régulateur, etc.

Maladies du Système de défense, etc.

Maladies du Système de réparation, etc.

Maladies du Système de croissance, etc.

Maladies du Système de vieillissement, etc.

Maladies du Système de mort, etc.

LES FAITS QUI PARLENT

LENS, 26 MARS.

Le 21 mars 1898, un rapport était lu à la tribune par M. Rose, député au nom de la commission du Travail, présidée par M. Lévy. Ce rapport, assisté de MM. Ferry, Lavy et Laurant, est relatif à la loi sur le travail de nuit.

Le rapporteur a dit qu'il s'agit de la loi sur le travail de nuit, qui est une loi qui est une loi qui est une loi.

La commission avait été saisie de trois propositions de loi : une proposition du citoyen Baile, et deux autres de MM. Ouilhon Barrot et Plichon. — Comme toutes les propositions de loi, ces propositions ont été lues à la Chambre et ont été discutées.

Le projet de loi sur le travail de nuit, qui est une loi qui est une loi qui est une loi.

La commission avait été saisie de trois propositions de loi : une proposition du citoyen Baile, et deux autres de MM. Ouilhon Barrot et Plichon. — Comme toutes les propositions de loi, ces propositions ont été lues à la Chambre et ont été discutées.

L'ACTION SOCIALISTE DANS LA REGION

Réunions d'aujourd'hui

Des réunions publiques et contradictoires auront lieu, aujourd'hui dimanche :

A Valenciennes, 3 h., à l'Hippodrome ; à Noyon-Fontes, 5 h. soir, cabaret Ringard ; à la Bassée, 4 h., salle Basseux ; à Saint-Hilaire Co tes, 4 h. 1/2, cabaret Mahieu Ross ; à Sin-le-Noble, 6 h., salle Martin ; à Haubourdes, 6 h., estaminet Platel ; à Guarbecques, 2 h., estaminet Quembecq ; à Wallard ; à Saint-Venant, 5 h. soir, salle Cordier-Ioir ; à Emmerin, 7 h. soir, Maison du Peuple ; à Fretin, 7 h. soir, estaminet Chrétien ; à Flering, 4 h. soir, estaminet du Faisan Gris ; à Faches-Thumessin, 7 h. soir, salle Henri Vincent ; à Tourcoing, 5 h. soir, salle Vermersch.

A Lille

Lundi 28 mars, à 8 h. du soir, estaminet de Versailles, rue de Poils, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen GOUDIN, conseiller municipal, avec le concours des citoyens DELORY, maire de Lille, et SEVER, député.

DERNIERE HEURE

UNE RIXE SANGLANTE

St-Petersbourg, 26 mars.

Le correspondant des *Nouvelles de St-Petersbourg* télégraphie qu'hier, à Rethymon, au Caïre, deux Grecs qui se disputaient du bétail en sont venus aux mains. Trente hommes ont été tués.

LA SITUATION A CUBA

Washington, 26 mars.

Dans les cercles officiels on dit que le gouvernement américain informera l'Espagne si toutefois cela n'est pas déjà fait que la situation à Cuba est devenue intolérable pour les américains.

Il est indispensable que toutes les hostilités cessent.

Cette nouvelle est considérée comme conforme aux vœux exprimés dans le message présidentiel, depuis lequel on irrégulièrement dit que la promesse que le président avait faite au Congrès, de sauver tout intérêt américain qui se trouvait dans la situation à Cuba n'a pas été respectée.

La situation devient chaque jour plus grave et critique.

Cependant, le gouvernement a décidé d'envoyer l'Espagne ce qui est un acte d'indépendance. Ce qui est un acte d'indépendance, ce qui est un acte d'indépendance.

ATTACHE DES DERVICHES

Le Caïre, 26 mars.

Toute l'armée anglo-égyptienne est en alerte à la suite du bruit que les derviches auraient l'intention de tenter une attaque.

BAINS DE ST-AMAND (NORD)

Traitement des Rhumatismes, Goutte, Psoriasis, Acné et toutes les affections de la peau.

Maladies de la Vessie, Hémorrhéides, Hémorroïdes, etc.

Maladies des Femmes, etc.

Maladies des Enfants, etc.

Maladies des Bronches, etc.

Maladies du Cœur, etc.

Maladies du Foie, etc.

Maladies du Pancréas, etc.

Maladies du Rein, etc.

Maladies du Système nerveux, etc.

Maladies du Système circulatoire, etc.

Maladies du Système digestif, etc.

Maladies du Système respiratoire, etc.

Maladies du Système génital, etc.

Maladies du Système urinaire, etc.

Maladies du Système cutané, etc.

Maladies du Système musculo-squelettique, etc.

Maladies du Système endocrinien, etc.

Maladies du Système immunitaire, etc.

Maladies du Système réproducteur, etc.

Maladies du Système sensoriel, etc.

Maladies du Système moteur, etc.

Maladies du Système intégratif, etc.

Maladies du Système adaptatif, etc.

Maladies du Système régulateur, etc.

Maladies du Système de défense, etc.

Maladies du Système de réparation, etc.

Maladies du Système de croissance, etc.

Maladies du Système de vieillissement, etc.

Maladies du Système de mort, etc.

LES FAITS QUI PARLENT

LENS, 26 MARS.

Le 21 mars 1898, un rapport était lu à la tribune par M. Rose, député au nom de la commission du Travail, présidée par M. Lévy. Ce rapport, assisté de MM. Ferry, Lavy et Laurant, est relatif à la loi sur le travail de nuit.

Le rapporteur a dit qu'il s'agit de la loi sur le travail de nuit, qui est une loi qui est une loi qui est une loi.

La commission avait été saisie de trois propositions de loi : une proposition du citoyen Baile, et deux autres de MM. Ouilhon Barrot et Plichon. — Comme toutes les propositions de loi, ces propositions ont été lues à la Chambre et ont été discutées.

Le projet de loi sur le travail de nuit, qui est une loi qui est une loi qui est une loi.

La commission avait été saisie de trois propositions de loi : une proposition du citoyen Baile, et deux autres de MM. Ouilhon Barrot et Plichon. — Comme toutes les propositions de loi, ces propositions ont été lues à la Chambre et ont été discutées.

L'ACTION SOCIALISTE DANS LA REGION

Réunions d'aujourd'hui

Des réunions publiques et contradictoires auront lieu, aujourd'hui dimanche :

A Valenciennes, 3 h., à l'Hippodrome ; à Noyon-Fontes, 5 h. soir, cabaret Ringard ; à la Bassée, 4 h., salle Basseux ; à Saint-Hilaire Co tes, 4 h. 1/2, cabaret Mahieu Ross ; à Sin-le-Noble, 6 h., salle Martin ; à Haubourdes, 6 h., estaminet Platel ; à Guarbecques, 2 h., estaminet Quembecq ; à Wallard ; à Saint-Venant, 5 h. soir, salle Cordier-Ioir ; à Emmerin, 7 h. soir, Maison du Peuple ; à Fretin, 7 h. soir, estaminet Chrétien ; à Flering, 4 h. soir, estaminet du Faisan Gris ; à Faches-Thumessin, 7 h. soir, salle Henri Vincent ; à Tourcoing, 5 h. soir, salle Vermersch.

A Lille

Lundi 28 mars, à 8 h. du soir, estaminet de Versailles, rue de Poils, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen GOUDIN, conseiller municipal, avec le concours des citoyens DELORY, maire de Lille, et SEVER, député.